

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026-05-19

Conseil d'administration du 21 mai 2026

Désignation modificative des membres des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et Finances

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment ses articles 1 et 6,

Vu les Règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (Recommandations, Evaluation et Audit et finances) de France compétences, notamment leur article 1,

Vu la délibération 2025-02-02 du Conseil d'administration de France compétences du 6 février 2025 portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-02-05 de la consultation électronique du Conseil d'administration de France compétences du 20 au 24 février 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-04-09 du Conseil d'administration de France compétences du 3 avril 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-05-12 du Conseil d'administration de France compétences du 15 mai 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération 2025-06-123 du Conseil d'administration de France compétences du 26 juin 2025, portant désignation modificative des membres de la commission Recommandations,

Vu la délibération 2026-01-07 de la consultation électronique du Conseil d'administration de France compétences du 22 au 29 janvier 2026 portant désignation modificative des membres de la commission Recommandations,

Vu la délibération 2026-04-15 du Conseil d'administration de France compétences du 2 avril 2026 portant désignation modificative des membres de la commission Recommandations,

Après en avoir délibéré dans le cadre du Conseil d'administration du 21 mai 2026,

Décide :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 1

Est désigné membre de la **commission Recommandations** :

Membre titulaire :

- **Représentant des organisations syndicales des salariés :**
 - Monsieur Yanis AUBERT – Force Ouvrière en remplacement de Madame Mathilde TEXIER

Membre suppléante :

- **Représentante des organisations syndicales des salariés :**
 - Madame Mathilde TEXIER – Force Ouvrière

Article 2

Est désigné membre de la **commission Evaluation** :

Membre titulaire :

- **Représentant des organisations syndicales des salariés :**
 - Monsieur Yanis AUBERT – Force Ouvrière en remplacement de Madame Mathilde TEXIER

Membre suppléante :

- **Représentante des organisations syndicales des salariés :**
 - Madame Mathilde TEXIER – Force Ouvrière

Article 3

Est désigné membre de la **commission Audit et finances** :

Membre titulaire :

- **Représentant des organisations syndicales des salariés :**
 - Monsieur Yanis AUBERT – Force Ouvrière en remplacement de Madame Mathilde TEXIER

Membre suppléante :

- **Représentante des organisations syndicales des salariés :**
 - Madame Mathilde TEXIER – Force Ouvrière

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 21 mai 2026,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration